Bulletin scolaire départemental de la Côte d'Or. Académie de Dijon.

Numéro d'inventaire : 2002.00013

Type de document : texte ou document administratif Éditeur : Coopérative Ouvière Imprimerie (Dijon) Imprimeur : Imp. Coopérative Ouvière, Dijon

Date de création: 1940

Description: Brochures. Pages jaunies. Pas de reliure

Mesures: hauteur: 220 mm; largeur: 140 mm

Notes : 65e année. N° 3. Spécial. Mai 1940. N° 4. Juin-Juillet-Août-Septembre-Octobre 1940. Année incomplète / Coopérative Ouvière Imprimerie 18 rue de la Manutention Dijon / Concours des Bons d'Armement le 8 mai 1940 / Modification des programmes de l'enseignement primaire élémentaire du 14 septembre 1940.

Mots-clés: Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Dijon Nom du département : Côte-d'Or

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux: Côte-d'Or, Dijon

1/4

65° Année. — Nº 4

Juin-Juillet-Août-Septembre-Octobre 1940.

ACADÉMIE DE DIJON

BULLETIN SCOLAIRE

DEPARTEMENTAL

DE LA COTE-D'OR

Ce Bulletin est la propriété de la commune. Il doit être communiqué aux adjoints et aux adjointes et rester dans les archives de l'école. Les instituteurs et les institutrices qui ne pourraient pas présenter les numéros déjà parus, seraient tenus de compléter la collection à leurs frais.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées au Secrétariat de l'Inspection académique

(Le montant de l'abonnement annuel est de 20 francs)

In Memoriam

J'ai pensé que la première page du premier Bulletin scolaire qui suit l'armistice devait être consacrée à la mémoire des membres de l'enseignement primaire de la Côte-d'Or qui sont morts pour la défense de la France, donnant ainsi le plus sublime exemple du dévouement et du sacrifice.

BLONDAN Lazare, né à Jouvençon (Saône-et-Loire), le 30 avril 1910, ancien élève de l'Ecole primaire supérieure de Luxeuil, élève-maître de l'Ecole Normale de Dijon de 1926 à 1929. « Esprit ouvert et sérieux », de « caractère agréable », Lazare BLONDAN fut, le 23 août 1929, nommé pour un an instituteuradjoint à l'école de garçons de Pontailler-sur-Saône, où il subit brillamment les épreuves du certificat d'aptitudes pédagogiques. Nommé, sur sa demande, instituteur-adjoint à l'école de garçons de Pommard, pour se rapprocher de sa famille, qui habitait Molinot, il fut appelé au mois d'avril 1931 au 27° régiment d'infanterie, à Dijon. Libéré le 10 avril 1932 de ses obligations militaires, il fut successivement instituteur à Painblanc, à Culêtre et à Argillu Non con-

- 108 -

— 109 —

de sergent. Emile DUBOIS se met aussitôt à la disposition de l'administration qui lui confie des suppléances de plus longue durée à Beaune, à Lamarche-sur-Saône, à l'école de l'Arsenal à Dijon. Son inspecteur le juge alors « un jeune intérimaire des plus consciencieux et d'excellente tenue, fournissant un travail personnel considérable et réfléchi». Aussi, le 1se octobre 1937, est-il nommé stagiaire chargé d'école à Tart-le-Haut. Il y travaille avec ardeur et remplit avec conscience, outre ses fonctions, celles de secrétaire de mairie. Subitement rappelé à l'armée le 15 sepfembre 1938, il reprend ses fonctions le 10 octobre. Sa dernière note d'inspection le considère comme un instituteur dont la conscience est toujours la même, et qui n'a cessé d'améliorer son enseignement. Dès la mobilisation, il rejoint la caserne Ney, à Toul. Emîle DUBOIS est mort pour la France. Il était marié depuis 1936.

à Toul. Emile DUBOIS est mort pour la France. Il était marié depuis 1936.

LASSERTEUX Louis, né le 10 novembre 1911, à Beaune. Il fait ses études au cours complémentaire de Beaune. Il se montre travailleur et consciencieux, ayant des apitudes marquées pour les mathématiques. Il appartient ensuite à la promotion 1927-1930 de l'Ecole normale d'instituteurs de Dijon. Il débute à Semur comme instituteur-adjoint à l'école des garçons. Il y fait tout de suite bonne impression. L'année suivante, il est reçu honorablement au certificat d'apitudes pédagogiques. Le l'écolore 1931, il est nommé à Is-sur-Tille, auprès de ses parents. Mais il a devancé l'appel sous les drapeaux. Incorporé le 15 octobre de cette même année, il devient sous-lieutenant à la date du 20 septembre 1932. Libéré de ses obligations militaires, après un court séjour à Perrigny-les-Dijon, il est nommé sur sa demande à Drambon, où il passe un an, puis à Beaune en qualité d'instituteur-adjoint, son père devant y prendre prochainement sa retraite. A Beaune, il a une classe difficile dont il se tire de la manière la plus satisfaisante et ses chefs rendent hommage à sa persévérance, à sa conscience. Il collabore, en outre, activement aux œuvres complémentaires qui florissent dans la ville. En 1969, l'administration rendait hommage à ses mérites en le nommant à l'école de garçons de Chambhanc. Mais il ne put prendre possession de ses fonctions, appelé à son dépôt, en qualité de lieutenant de réserve, le premier jour de la mobification. Il est mort pour la France, tué le 8 juin 1940, à Domeliens (Oise) où il est enterré dans le

cimetière communal. Il laisse une femme et deux jeunes enfants. Mme Lasserteux a tenu à m'informer elle-même de son « terrible malheur ».

MICHEL René, né le 5 août 1917, à Is-sur-Tille. Son père est mort pour la France. Il a été élève du Cours complémentaire de sa ville natale puis élève-maître à l'Ecole normale d'instituteurs de Dijon, promotion 1934-1937. Il est eintelligent et bien doué ». Il désire une école rurale. On le nomme à Lamargelle oû il passera un an et y subira avec succès les épreuves du certificat d'aptitudes pédagogiques. Appelé au service militaire en octobre 1938, il n'aura pas eu la joie de reprendre ses fonctions. Tout comme son père, René MICHEL est mort pour la France.

pas eu la joie de reprendre ses fonctions. Tout comme son père, René MICHEL est mort pour la France.

PATRON Eugène, né le 29 mai 1881, à Dijon, ancien éleve de l'Ecole normale primaire de Dijon (promotion 1896-1899), d'où il est sorti le premier, « excelenți jeune homme, sympathique à ses condisciples et à ses maîtres ». Tenant compte de sa très modeste situation de famille, l'administration le désigna comme instituteur-adjoint à l'Ecole du Nord, à Dijon, le 1º octobre 1899. Il, y resta en fonctions 37 ans, à l'exception d'une sinnée (14 novembre 1902-19 septembre 1903) où il fit son service militaire. Non seulement Eugène PATRON fut un instituteur remarquable, anais encore il donna sans compter son temps aux œuvres qui gravitaient de près ou de loin autour de l'école. Il fut notamment un des éléments essentiels de la Chorale mixte universitaire. Il s'intéressait à tout ce qui touchait à l'art et à l'enfance : Art à l'Ecole, Pupilles de l'Ecole Publique, Colonies de vacances; etc... L'administration lui avait attribué les palmes d'officier de l'Instruction publique et la médaille d'argent des instituteurs. Son amour pour la France était ardent, généreux et profond. La guerre de 1914-1918 le trouva officier d'administration, gestionnaire d'une ambulance chirurgicale automobile. Le 25 novembre 1917, le Médecin Inspecteur de 166 armée le citait à l'ordre de la direction du service de santé de l'armée : autorité, dévouement, sang-froid, affection de ses hommes, etc... Lors de sa démobilisation, il était officier d'administration de l'e classe. Il devait être nommé tardivement chevalier de la Légion d'honneur, Il refusa le congé de deux mois auquel avait droit tout membre de l'enseignement, avant hâte de reprendre ses élèves. Admis à la retraite, le 1se octobre 1936, il continua à colla-



- 114 -

Dispositions arrêtées par le gouvernement pour le	
recrutement et la formation des maîtres de l'en-	
seignement primaire (C. M. du 25 septembre 1940).	182
Modifications aux programmes et aux horaires de	
la classe de seconde B applicables aux élèves pro-	
venant du concours d'entrée aux Ecoles norma-	
les (1re année), pendant l'année scolaire 1940-1941	
(C. M. du 25 septembre 1940. — Direction primai-	
re)	185
Classes de B. S. dans les E. P. S. (Communiqué	
radio du 29 septembre 1940)	186
Il est confirmé que les classes de préparation au-	
B. S. des E. P. S. sont maintenues et que candi-	
dats et candidates peuvent entreprendre cette	
année la préparation de cet examen avec l'assu-	
rance qu'ils pourront y consacrer les trois années	
réglementaires et subir les épreuves dans les con-	
ditions habituelles (C. M. du 8 octobre 1940)	186
Programmes des études applicables pendant l'an-	200
née scolaire 1940-1941 dans les E. N. d'instituteurs	
et d'institutrices (2° et 3° années)	187
La classe de 6° B est bien supprimée dans les lycées	101
et collèges à partir de la rentrée scolaire (C. M.	
du 4 octobre 1940)	187
	101
Conférences pédagogiques d'automne. — Sujet	400
(C. M. du 25 septembre 1940)	188
Déplacements d'office. — Révocation (C. M. du 30	
septembre 1940 à Recteurs)	189
Les informations à caractère officiel (lois, décrets	
et commentaires appropriés) seront radiodiffusées	
(C. M. du 2 octobre 1940)	191
Exercice de l'autorité (C. M. Vichy du 4 octobre 1940	
à Recteurs et à I. A.)	191
Choix des suppléants et intérimaires (C. M. Vichy	
du 4 octobre 1940)	192
Enseignement de l'histoire en général, de l'histoire	
et de la géographie locales et du dialecte local	
(Instructions de M. le Secrétaire d'Etat à l'Ins-	

— 115 —

truction publique et à la Jeunesse en date du 9 octobre 1940).....

vertu du décret-loi du 21 avril 1939 ne sont pas susceptibles de recevoir une suite. (Réponse minis-	
térielle du 11 octobre 1940 à I. A. Côte-d'Or)	195
PARTIE DÉPARTEMENTALE	
TARTIE DEFARTEMENTALE	
L'Inspecteur d'Académie à tous les Instituteurs et	
institutrices de la Côte-d'Or	196
Recrutement des élèves de cours complémentaires. —	
Instructions de M. l'Inspecteur d'Académie	197
Instructions de M. l'Inspecteur d'Académie	199
Avis aux démobilisés	200
Brevet supérieur. — Programme limitatif de lettres	
pour les candidats et candidates non normaliens.	
— Auteurs communs à l'Académie	201
Examen du C. A. P. — 2° session de 1940	202
Film « Jeannette Bourgogne »	202
Œuvre d'Entr'aide fraternelle aux Institutrices et	
Instituteurs publics et à leurs familles, victimes de	
la guerre	202
Réorganisation du Centre régional d'éducation phy-	004
sique de Dijon	204
Liberante	204

PARTIE OFFICIELLE

SUSPENSION D'ORGANISMES CONSULTATIFS

(Loi du 12 juillet 1940)

ARTICLE PREMIER. — Pendant la période s'étendant du 41 juillet au 31 octobre 1940, peut être suspendue par arrêté ministériel l'application à l'occasion de tous actes individuels ou réglementaires des dispositions prévoyant l'obligation de prendre l'avis d'un organisme consultatif institué auprès dudit ministère.